



Communiqué de presse  
Paris, le 9 janvier 2024

## **Gouvernement : la CAPEB salue la nomination de Gabriel Attal au poste de Premier ministre**

---

La CAPEB félicite Gabriel Attal pour sa nomination au poste de Premier ministre et lui souhaite une pleine réussite dans ses nouvelles fonctions. Nous attendons du Premier ministre qu'il mette en œuvre les réformes nécessaires au bon fonctionnement de notre économie et de notre société, ainsi qu'à la reconnaissance de la place des TPE qui y contribuent.

La transition énergétique est un immense défi que nous devons relever tous ensemble pour permettre au pays d'atteindre ses objectifs en termes de neutralité carbone et de réaliser ses ambitions pour rénover le parc de logements, permettant à nos concitoyens de vivre confortablement dans leur habitat tout en étant sobres et économes sur le plan énergétique.

Tous les ménages doivent être soutenus et accompagnés dans leurs projets de rénovation énergétique. Toutes les entreprises artisanales du bâtiment, naturellement compétentes dans leurs métiers sur ces marchés, doivent pouvoir contribuer à ces rénovations, qu'elles soient globales ou par geste. Toutes les solutions techniques et énergétiques doivent être mises en œuvre pour converger vers un seul et même objectif : la réduction des gaz à effet de serre.

À cet égard, la CAPEB rappelle son Appel de la dernière chance qu'elle a lancé fin décembre avec plus de trente acteurs majeurs du bâtiment pour rendre moins exclusive et plus efficace la réforme de MaPrimeRénov', entrée en vigueur au 1er janvier 2024.

Il y a urgence ! Aujourd'hui, cette réforme exclut trop de ménages prêts à réaliser des travaux de rénovation énergétique, trop d'entreprises capables de les réaliser, trop de solutions techniques susceptibles d'améliorer la classe énergétique des logements et qui sont parfois les seules envisageables.

La CAPEB appelle Monsieur le Premier Ministre à ne pas laisser sans réponse cet appel. Elle compte sur lui pour engager sans délai une concertation avec les professionnels afin que cette réforme soit une réussite. Il ne s'agit pas de défendre des intérêts particuliers, mais de se mettre au service de l'intérêt collectif.

La CAPEB a formulé de nombreuses propositions pour améliorer ce dispositif et massifier ces travaux en simplifiant les dispositifs d'aide et de contrôle des travaux, en respectant une saine concurrence et en écartant les fraudes.

Dans une période où la construction neuve est en retrait, la rénovation des logements est une priorité absolue pour remettre sur le marché des biens immobiliers qui ne le sont pas aujourd'hui et qui, une fois mis aux normes et rendus confortables, pourront permettre à un plus grand nombre de nos

concitoyens de se loger. L'accessibilité des bâtiments participe également à ce bien-être auquel aspirent nos aînés, qui, pour leur grande majorité, souhaitent vieillir chez eux.

Nos écoles, et le nouveau Premier ministre est fort bien placé pour le savoir, nécessitent également des rénovations massives, en particulier sur le plan énergétique.

Les défis à relever ne manquent pas, et les entreprises artisanales du bâtiment sont en première ligne pour y contribuer. La CAPEB demande au nouveau Premier ministre de prendre en considération ces centaines de milliers de petites entreprises à la hauteur de ce qu'elles représentent, c'est-à-dire 97 % des entreprises du bâtiment, dans les politiques qu'il entend engager.

Enfin, la CAPEB souhaite que le nouveau Premier ministre poursuive sans tarder la démarche de simplification engagée par le précédent gouvernement, car les attentes des entreprises en la matière sont fortes et légitimes. Il est urgent de lever toutes les contraintes administratives qui entravent l'activité et la productivité des entreprises !

### **À propos de la CAPEB :**

*La Confédération de l'Artisanat et des Petites Entreprises du Bâtiment (CAPEB), organisation patronale représentative de l'ensemble des entreprises du bâtiment est l'organisation patronale majoritaire dans l'artisanat du Bâtiment (c'est-à-dire les entreprises inscrites au répertoire des métiers qui emploient ou non des salariés). La CAPEB est la première organisation professionnelle de France en nombre d'adhérents (61 000 entreprises à ce jour). Les entreprises employant jusqu'à 10 salariés représentent dans le bâtiment :*

- *621 803 entreprises, soit 97 % des entreprises du bâtiment, dont 457 650 entreprises travaillant sans salarié (incluant 200 386 en micro-entreprises) et 164 153 entreprises employant entre 1 et 10 salariés*
- *518 599 salariés, soit 47 % des salariés*
- *60 000 apprentis formés dans le bâtiment*
- *Presque la moitié du chiffre d'affaires du bâtiment (46 %)*

### **CONTACTS PRESSE**

*Agence Edifice*

*Amine Moussaoui – 06 99 81 59 04 – amine@edifice-communication.com*

*Laëtitia Guittard - 06 76 13 71 55 - laetitia@edifice-communication.com*

*Orline Nzuzi - 06 76 97 15 78 - orline@edifice-communication.com*